

**Commission permanente du conseil municipal
sur les services aux citoyens**

**Recommandations
Le sentiment d'appartenance des jeunes Montréalais**

INTRODUCTION

La Ville de Montréal a, depuis longtemps, fait de la jeunesse (les jeunes âgés de 12 à 30 ans) sa clientèle prioritaire et a développé un réseau de partenaires avec lequel elle a conçu et mis sur pied des mesures, des programmes et des activités afin de favoriser l'émergence de projets PAR et POUR les JEUNES. Cette philosophie d'intervention qui place le jeune au centre des actions, lui permet d'exprimer ses goûts, ses intérêts et ses talents, influence les façons de faire de nombreux partenaires et donne la chance aux jeunes eux-mêmes de devenir des leaders positifs dans leur communauté, de leur ville.

La Ville, consciente qu'elle ne peut actualiser seule l'ensemble des actions pouvant assurer le plein développement de la jeunesse, a fait le choix de travailler en concertation avec les forces vives des quartiers et les jeunes eux-mêmes. En effet, la Ville de Montréal et ses arrondissements travaillent directement avec les milieux de vie et les organisations présentes dans les différents secteurs d'intervention à la réalisation d'activités de sports, de loisirs, de projets et de démarches en développement social et de participation citoyenne, en relations interculturelles, en prévention, en médiation et résolution de problèmes, par des programmes d'activités parascolaires, en environnement, etc. Bien enracinés dans leur quartier, les organismes communautaires jeunesse (ex. : tables de concertation, centres de loisirs, maisons de jeunes, coopératives jeunesse de services, travailleurs de rue, etc.) et les institutions locales (les écoles, le Service de police, les CSSS, les intervenants municipaux, etc.) connaissent bien les réalités locales et les mesures à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des jeunes et de leurs familles. Dans ces actions, le rôle des intervenants de terrain est majeur puisqu'ils sont les modèles de réussite et les adultes significatifs qui influencent la vie des jeunes et qui créent une relation de confiance. Grâce au travail de ces intervenants, qui agissent en prévention, les jeunes sont mieux outillés et sont moins vulnérables face aux problématiques.

(tiré de l'Avis de la Ville de Montréal portant sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du Gouvernement du Québec – dépôt adopté au comité exécutif du 20 juillet 2005 CE051417)

La commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens aimerait remercier tous les intervenants, particulièrement les jeunes, qui se sont déplacés lors des trois séances publiques sur le sentiment d'appartenance des jeunes Montréalais.

Les propos recueillis ont été très constructifs et éclairants sur la situation des jeunes à Montréal. À la lumière des interventions tenues lors de ces séances publiques, la commission recommande :

Considérant que la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle a développé une approche en « intervention de milieu », en concertation avec les 19 arrondissements et les directions corporatives concernées, et des Priorités jeunesse municipales 2007-2009;

L'ANIMATION DANS LE MILIEU

Recommandation 1

En collaboration avec les arrondissements, d'axer les actions de la Ville de Montréal en matière jeunesse sur l'intervention dans le milieu afin de miser sur la valorisation des jeunes. Cela peut se traduire par le développement d'activités avec les jeunes afin qu'ils en partagent les objectifs et qu'ils se sentent engagés et écoutés;

Recommandation 2

De faciliter le réseautage avec le milieu scolaire et les organismes jeunesse reconnus par les services corporatifs et les arrondissements pour mieux rejoindre les jeunes et, ainsi, faire connaître les programmes, services et activités de la Ville;

Recommandation 3

De privilégier la récurrence dans le soutien financier des organismes voués à la jeunesse afin de favoriser la multiplication des interventions sociales et, ainsi, assurer une stabilité dans les actions entreprises auprès des jeunes;

L'OFFRE DES ACTIVITÉS

Recommandation 4

D'inciter les arrondissements à revoir l'offre de services et les infrastructures en sports, loisirs et culture afin de les adapter au goût et aux besoins des jeunes d'aujourd'hui, en particulier pour les 12-17 ans, et de vérifier la possibilité que l'administration municipale supporte financièrement des projets en partenariat avec les arrondissements;

Recommandation 5

En collaboration avec les arrondissements, d'évaluer la possibilité de mettre en place une programmation destinée aux adolescents par le biais des Maisons de la culture et des autres lieux de diffusion culturelle;

Recommandation 6

En collaboration avec les arrondissements, de favoriser, à moindre coût, une place à la relève dans la programmation et dans l'accessibilité aux maisons de la culture et aux autres lieux de diffusion culturelle;

Recommandation 7

De développer, de concert avec les arrondissements, des lieux de rencontre selon les besoins des différentes clientèles jeunesse;

Recommandation 8

D'inciter et/ou de supporter le développement d'activités interarrondissements, ce qui favoriserait le renforcement du sentiment d'appartenance;

Recommandation 9

Que la Ville organise, en collaboration avec les arrondissements et les divers partenaires impliqués, des Jeux de Montréal pour les 12-17 ans et continue de soutenir l'organisation des Jeux de Montréal dédiés aux 6-12 ans;

Recommandation 10

De mettre sur pied une activité annuelle vouée à la jeunesse, dont la principale clientèle serait les 12-17 ans et dont le concept serait développé par et pour les jeunes;

Recommandation 11

D'encourager les arrondissements à développer des activités à moindre coût en fonction des moyens financiers des jeunes;

Recommandation 12

De développer de nouveaux forfaits destinés aux jeunes afin de faire connaître certaines activités de la Ville (muséums nature, activités culturelles, etc.) et d'assurer une meilleure promotion de la carte Accès Montréal auprès des jeunes;

Recommandation 13

D'encourager les arrondissements à développer des activités qui favorisent les échanges intergénérationnels et interculturels;

Recommandation 14

D'assurer une meilleure diffusion de l'information sur les programmes d'emplois à la Ville de Montréal, destinés aux jeunes, comme le programme Placement Carrière-Été et le programme de Parrainage professionnel;

Recommandation 15

D'évaluer la possibilité de mettre sur pied un programme de stages à l'étranger destiné aux jeunes;

Recommandation 16

De supporter des initiatives visant à faciliter l'intégration, l'encadrement et l'accueil des jeunes en provenance des régions extérieures à Montréal;

Recommandation 17

D'organiser, en collaboration avec les arrondissements, des activités pour les jeunes favorisant la démocratie municipale : tournée d'écoles, programme conseiller d'un jour, conseils d'arrondissement pour les jeunes, etc., ce qui permettrait également aux élus de mieux connaître la réalité des jeunes;

Recommandation 18

Que l'administration municipale poursuive les discussions avec le gouvernement du Québec afin de relancer un programme dont les actions sont orientées sur les quartiers défavorisés, tel le programme de Renouveau urbain;

L'ENVIRONNEMENT

Considérant que la Ville de Montréal s'est dotée, en 2005, du premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise;

Considérant que ce plan s'appuie sur quatre principes directeurs, à savoir une collectivité au cœur du développement durable, une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable;

Recommandation 19

D'organiser, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires du milieu, tels que le réseau scolaire, plus d'activités s'adressant particulièrement aux jeunes, dont la toile de fond est l'environnement;

Recommandation 20

De poursuivre les efforts pour faire de Montréal une ville verte, qui se démarque par ses actions des autres grandes villes canadiennes et américaines;

LE TRANSPORT EN COMMUN

Considérant que la vision et les orientations du Plan de transport de la Ville de Montréal ont été présentées en 2005;

Considérant que la version finale du Plan de transport est en cours d'élaboration;

Recommandation 21

D'évaluer la possibilité d'offrir plus de dessertes en transport en commun pour les secteurs Est (exemple : Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles) et Ouest (exemple : Sainte-Geneviève, Pierrefonds, Roxboro, L'Île-Bizard) de l'île de Montréal;

L'HABITATION

Considérant que les jeunes familles sont grandement susceptibles d'opter pour la banlieue en raison du prix et de la grandeur des logements et des propriétés disponibles à Montréal;

Recommandation 22

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine renforce et/ou définisse, en partenariat avec le gouvernement du Québec, des actions favorisant le développement de logements abordables, selon les besoins des jeunes familles, des étudiants, des finissants à la recherche d'un premier emploi, etc.;

Recommandation 23

Avec la collaboration des arrondissements, de sensibiliser les promoteurs et les constructeurs au développement d'alternatives écologiques (LEED) et au développement de projets conçus pour les jeunes familles;

LA PROPRETÉ

Considérant que le comité exécutif a adopté, le 13 décembre 2006, le Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010;

Considérant qu'une des cinq cibles d'intervention de ce programme est l'affichage sauvage sur le domaine public et les graffitis sur les domaines public et privé;

Considérant qu'un des moyens d'intervention préconisés est de favoriser davantage la coalition de partenaires, des résidants et des organisations communautaires pour contrer la prolifération des graffitis sur les domaines public et privé;

Recommandation 24

Que l'Unité de propreté et d'entretien étudie, en collaboration avec les arrondissements, des alternatives créatives pour enrayer le problème de graffitis, que ce soit, par exemple, par l'augmentation du nombre de murs légaux, par l'exposition d'œuvres notamment dans des lieux publics, par l'organisation de concours de dessinateurs afin de laisser l'opportunité aux jeunes de s'exprimer et afin de valoriser le talent;

Recommandation 25

De développer des activités, dans le cadre des campagnes de propreté, en collaboration avec le milieu scolaire, engageant les jeunes ou émanant d'initiatives de jeunes;

LA SÉCURITÉ

Considérant que le phénomène des gangs de rue compte parmi les enjeux les plus préoccupants pour les jeunes Montréalais, poussant même certains d'entre eux à quitter des quartiers de la ville;

Considérant les mesures prises par le Service de police de la Ville de Montréal qui a mis en place une approche intégrée basée sur quatre axes d'intervention : répression, prévention, communication et recherche;

Considérant les deux comités de la Ville – le comité directeur du SPVM et le comité directeur Ville de Montréal/gangs de rue – créés pour comprendre et contrer le phénomène des gangs de rue;

Recommandation 26

D'intensifier et d'actualiser les actions mises en place pour rejoindre et intervenir auprès des jeunes les plus à risque afin d'enrayer le phénomène des gangs de rue;

Recommandation 27

De reconnaître, d'accentuer et d'encourager le support de la Ville et des arrondissements envers les organismes partenaires dont la mission vise, entre autres, la lutte aux gangs de rue;

Recommandation 28

D'identifier des actions permettant d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes dans les lieux publics, notamment dans les parcs;

Les recommandations 26, 27 et 28 seront acheminées à la Commission de la sécurité publique.

CONCLUSION

La Ville de Montréal s'associera aux grands partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et privés afin d'agir de façon concertée et intégrée sur l'ensemble du territoire montréalais pour assurer une prise en compte des recommandations des jeunes qui ont émané des consultations publiques. Le développement d'un sentiment d'appartenance à Montréal pour et par les jeunes est une démarche qui nécessitera un investissement en temps, en énergie et en ressources. C'est d'abord aux jeunes Montréalaises et aux jeunes Montréalais, notamment aux membres du Conseil jeunesse de Montréal, d'assumer un leadership en cette matière et aux instances comme la municipalité, de leur donner les moyens et un accès aux lieux de décision et d'organisation pour qu'elles/ils puissent faire émerger un Montréal, à leur image et répondant à leurs intérêts et à leurs goûts.